



Ouagadougou, le .....1.4..AOÛT..2024.

## COMMUNIQUE

La Directrice Générale du Centre de Gestion des Cités informe tous les locataires des cités qui ont des arriérés de paiement de leurs loyers, que l'opération spéciale de recouvrement organisée à leur intention du 15 juillet au 14 août 2024 dernier, sera prolongée au **samedi 31 août 2024**.

Les horaires d'ouverture des guichets du CEGECI restent exceptionnellement réaménagés comme suit :

- ✓ **Lundi à vendredi :**        **7 h 30 mns à 16 h 00 mn**
- ✓ **Samedi**                        **:        7 h 30 mns à 14 h 00mn**

Les pénalités de retard restent également suspendues au cours de la période sus-indiquée au profit des clients qui régulariseront leurs situations.

Passé ce délai, une procédure de résiliation de contrat, de retrait et de réattribution desdits logements à de nouveaux clients sera engagée à leur encontre, conformément aux textes en vigueur.

S'acquitter de son loyer, c'est permettre au CEGECI de réaliser davantage de logements et d'infrastructures au profit du plus grand nombre de burkinabè.

CEGECI, l'assurance pour un logement décent !

  
  
**Gon Tali Maritine KY**